Les déclarations de bienfaisance (T3010) de la paroisse St Monica, 2008 à 2024

Données, méthode et chiffres

Un résident de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à partir de documents publics. Version 2026-11-05-16-14-53. Dépôt : https://github.com/OpenMobilityData/Terrebonne-open-sources, dossier `2024-st-monica-cra-t3010`. Version française de la note `st_monica_t3010_note_en.pdf` ; en cas d'écart, le texte anglais et les tables font foi.

Résumé

Hypothèse examinée. Que la piste cyclable protégée aménagée sur la rue de Terrebonne en mai–juin 2024 a eu un effet mesurable sur les finances de la paroisse. **Matériel.** La section financière publique des dix-sept déclarations T3010 de la paroisse, exercices 2008 à 2024 (années civiles), telles que communiquées par l'ARC. La déclaration de 2024 est la seule dont l'année comprend la piste, pour ses sept derniers mois ; celle de 2025, première année complète avec la piste, a été affichée par le registre des organismes de bienfaisance de l'ARC le 5 novembre 2026 et est incluse. **Ce que montre la déclaration de 2024.** Des revenus totaux de 250 718 $, dans la fourchette des cinq années précédentes (202 900 $ à 276 981 $), 6 % sous 2023 et 4 % sous 2022, au-dessus de 2020 et 2021. Sur les lignes de revenus les plus proches des affirmations entendues dans le débat : dons avec reçu 201 562 $, 2 % sous 2023 et au-dessus de 2020, 2021 et 2022 ; autres dons sans reçu 18 311 $, sous 2022 et 2023 et au-dessus de 2020 et 2021 ; revenus de location 15 339 $, au niveau de 2022 et 2023 ; « autres revenus » (la ligne qui nommait messes, funérailles et mariages en 2011) 15 506 $, plus élevés que toute année depuis 2014, mais décrits dans la déclaration de 2024 comme frais de catéchèse et lampions, non comme funérailles ou mariages. La déclaration n'a pas de ligne pour les mariages ni les funérailles ; la ligne qui les a portés est presque vide depuis 2015, et les sommes versées à ces occasions peuvent figurer sur quatre lignes différentes selon la pratique de la paroisse (section 5.3). Des dépenses de 269 373 $ ont dépassé les revenus de 18 655 $, troisième année consécutive de dépenses supérieures aux revenus après 2022 (31 771 $) et 2023 (8 240 $), et septième des dix-sept années ; la hausse de cet écart de 2023 à 2024 (10 415 $) est inférieure à la hausse de la ligne de rémunération (15 783 $). L'encaisse et les placements à court terme ont monté à 197 111 $ et le total du passif à 180 109 $, l'un le plus élevé depuis 2011, l'autre le plus élevé de la série. **Conclusion.** La déclaration de 2024 ne montre aucun chiffre qui se détache de la variation d'une année à l'autre de 2019–2023, au cours de laquelle les dons avec reçu ont bougé de 2 à 15 % entre années consécutives et les revenus totaux de 3 à 28 % ; les déficits précèdent la piste. Contre les douze autres paroisses catholiques des mêmes secteurs postaux (section 6), la variation de la paroisse de 2023 à 2024 (-6 % sur les dons, -6 % sur le total des revenus) se situe sous la médiane des voisines ($+1$ % et $+5$ %) et à l'intérieur de la moitié centrale de leurs variations ; l'écart de la paroisse à la médiane des voisines s'est ouvert en 2023, avant la piste. **Seuil de détection.** Compte tenu de la variation d'une année à l'autre observée de 2015 à 2023, on ne peut attendre de ce dossier qu'il détecte un changement lié à la piste dans les dons de la paroisse inférieur à environ 15 à 26 % des dons d'une année contre l'histoire de la paroisse elle-même, ou à environ 14 à 16 points contre la variation médiane des douze paroisses voisines (deux écarts-types des variations d'avant la piste, le chiffre le plus bas sans les trois transitions COVID ; section 6.1). Comme la piste a couvert sept des douze mois de 2024, un effet de la piste aurait dû retrancher environ 25 à 45 % des dons annuels de la paroisse, et environ 21 à 50 % de ses revenus totaux, pour se détacher dans la déclaration de 2024 ; les variations observées en 2024 ($-6{,}1$ % sur les dons, $-6{,}9$ points contre les

voisines) sont bien en deçà de ces seuils. La déclaration de 2025, une année complète, abaisserait le seuil à environ 14 à 26 % des dons, et deux années complètes à environ 10 à 18 %. La déclaration de 2025, lue sur le registre de l'ARC le 5 novembre 2026, montre des dons +3,5 % par rapport à 2024 (dons avec reçu +10 %) et des revenus totaux +23 % : des variations dans le sens contraire de l'hypothèse, et en deçà du seuil d'une année ; la comparaison avec les voisines pour 2025 attend leurs déclarations dans le fichier de données ouvertes. Un effet mesurable n'est donc ni établi ni exclu par ce dossier : il aurait dû être grand, de l'ordre du quart des dons d'une année, pour paraître dans la déclaration de 2024. **Ce que montre la déclaration de 2025.** La première année complète avec la piste, lue sur le registre des organismes de bienfaisance de l'ARC le 5 novembre 2026 (section 3) : des revenus totaux de 308 970 $, les plus élevés depuis 2016 et 23 % au-dessus de 2024 ; des dons avec reçu de 222 299 $ (10 % au-dessus de 2024) ; dons avec et sans reçu 227 649 $ (4 % au-dessus) ; des revenus de location de 15 422 $, au niveau de 2022–2024 ; des revenus de collecte de fonds de 15 900 $ sur leur propre ligne et d'autres revenus de 49 999 $, décrits de nouveau comme frais d'éducation de la foi et lampions ; des dépenses de 291 872 $, un excédent de 17 098 $ après trois années de déficit ; des liquidités de 221 051 $ et un passif de 194 257 $, les plus élevés de la série. La première année complète avec la piste a évolué dans le sens contraire de l'hypothèse, par des montants en deçà du seuil de détection d'une année. La comparaison avec les douze voisines pour 2025 attend leurs déclarations dans le fichier de données ouvertes. Ce qui permettrait un test plus fort : les déclarations de 2025 des voisines, lues de la même façon, et une deuxième année complète ; et des chiffres mensuels, que la paroisse a publiés dans ses bulletins jusqu'en mars 2023 et plus depuis (section 7 ; là où état et déclaration se comparent, 2019, 2020 et 2022, ils concordent au dollar près).

1 Objet et portée

La paroisse St Monica (La fabrique de la paroisse de Sainte-Monique, 6405, rue de Terrebonne) est un organisme de bienfaisance enregistré. Comme tout organisme enregistré au Canada, elle produit chaque année une déclaration de renseignements, le formulaire T3010, auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), et la section financière de cette déclaration est publique. Le bâtiment de la paroisse se trouve sur la rue de Terrebonne, sur le tronçon où une piste cyclable protégée a été aménagée en 2024, et la situation de la paroisse a été évoquée dans le débat public sur cette piste. La présente note documente les déclarations de la paroisse telles que l'ARC les a communiquées, explique comment les tables et les graphiques du dossier en sont tirés, et lit les graphiques dans les termes de la déclaration elle-même. Elle n'attribue aucun chiffre à aucune cause : les déclarations ne portent pas cette information.

Les données couvrent les exercices clos le 31 décembre, de 2008 à 2025 : dix-huit déclarations. Les années 2008 à 2018 proviennent d'une demande de données à laquelle l'ARC a répondu le 6 décembre 2024 ; les années 2019 à 2024 sont des extraits de lignes des fichiers de données ouvertes annuels de l'ARC, téléchargés le 23 octobre 2026 (section 3). Une transcription des années 2019 à 2023, faite à la fin de 2024 à partir de l'« aperçu » de la Liste des organismes de bienfaisance de l'ARC, a servi de source provisoire jusque-là ; elle a été vérifiée contre les fichiers puis retirée (section 3.3). La déclaration de 2024 est la première dont l'exercice comprend les mois qui suivent l'aménagement de la piste (mai–juin 2024) ; la déclaration de 2025, première année complète, a été copiée ligne par ligne depuis les pages du registre de l'ARC le 5 novembre 2026 (`raw/cra-quick-view-2026-11-05/`), avant le fichier de données ouvertes.

2 La déclaration T3010

Le formulaire T3010 comporte une section financière (section D pour les organismes qui déclarent sur le formulaire abrégé, annexe 6 pour les autres) dont les entrées sont numérotées. Les numéros employés ici sont les numéros de ligne de l'ARC ; les libellés sont dans `derived/line_labels.csv` avec une colonne de statut : *checked* lorsque le sens de la ligne est confirmé par les données en main (un total qui s'additionne, une ligne de texte qui nomme son contenu, un chiffre qui concorde avec le bilan publié par la paroisse), *dictionary* lorsque le libellé est celui du dictionnaire de données de l'ARC (*List of charities data dictionary*, version 2.0, conservé avec le jeu de données 2024 dans `raw/open-canada/references/`), *quick_view* lorsqu'il reprend le texte de la page de la Liste des organismes tel que transcrit en 2024, *form* lorsque le libellé est pris du formulaire sans confirmation indépendante. L'ARC publie le formulaire et son guide (T4033) sur canada.ca. La version 27 du formulaire, employée pour les exercices 2023 et 2024, ajoute des sous-lignes qui reprennent une partie d'une ligne existante (4101, argent comptant et comptes bancaires inclus à la 4100 ; 4157, terrains et immeubles utilisés pour les activités de l'organisme, inclus à la 4155 ; 4576, revenus d'investissements d'impact inclus à la 4580) ; elles sont conservées dans la table longue et ne sont ajoutées à aucun total.

Les lignes employées dans les figures sont :

- **4700** total des revenus ; **4500** montant admissible total des dons pour lesquels l'organisme a délivré des reçus ; **4530** autres dons (sans reçu) ; **4650** autres revenus non compris ailleurs, que la ligne 4655 décrit en 2011 comme « Masses, funeral, weddings etc » ; **4610** revenu brut de location de terrains ou d'immeubles ; **4580** intérêts et revenus de placements ; **4540**, **4550**, **4560** revenus des gouvernements fédéral, provincial et municipal ;
- **5100** total des dépenses ; **4880** total de la rémunération ; **4850** frais d'occupation ; **4840** fournitures et frais de bureau ; **4860** honoraires professionnels et de consultation ; **4920** toutes les autres dépenses, que la ligne 4930 décrit en 2011 comme « Contributions to diocese GST & QST » et en 2012 comme « GST & QST » ;
- **4200** total de l'actif ; **4100** argent comptant, comptes bancaires et placements à court terme ; **4140** placements à long terme ; **4155** terrains et immeubles au Canada (sur le formulaire 2008, le même chiffre figure à la ligne 4160) ; **4350** total du passif, avec **4300** comptes créditeurs et **4310** revenus reportés ; **4950** total des dépenses à l'exception des dons aux donataires reconnus et **5050** ces dons, dont la somme est la ligne 5100.

3 Provenance

3.1 Années 2008 à 2018 : la réponse de l'ARC du 6 décembre 2024

Le 10 novembre 2024, l'auteur a demandé à la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC, par le formulaire web « Request publicly available data from the List of charities », les données des déclarations de la paroisse (numéro d'entreprise 130341852RR0001) pour les années d'imposition 2008 à 2018 inclusivement : renseignements généraux, programmes, renseignements financiers (section D et annexe 6), annexe 5 et liste des administrateurs. La Direction a répondu par courriel le 6 décembre 2024 avec quatre fichiers zip de valeurs séparées par des virgules et cette indication des dates des données (en anglais dans la réponse) :

> « You will also find the publicly available Basic contact information, General information, New and ongoing programs, Financial information, Non-cash gifts / gifts in kind (Schedule 5) and Directors, trustees, and like officials listings (Form T1235) data from the registered charity information return (T3010) for 2008 tax years as of September 7, 2017, the 2009 tax year as of June 30, 2018, the 2010

> to 2012 tax years as of April 30, 2019, for the 2013 to 2016 tax years as of April 30, 2024 and for 2017 to 2018 tax year, as of October 31, 2024. »

et cet avertissement :

> « The information in this package contains data that the charitable organization sent to the Canada Revenue Agency (CRA). Please note that this data may have been manually entered by the CRA, and it has not necessarily been verified for accuracy or completeness by the CRA's Charities Directorate. »

Les fichiers sont conservés tels quels dans `raw/cra-charities-listings-2024-12-06/<annÃ\u0192Â©e>/`, avec les listes de codes de l'ARC dans `references/` et la fiche de l'organisme au 31 octobre 2024. Deux types de fichiers de la réponse ne sont pas reproduits : les listes d'administrateurs (noms de personnes) et les fichiers de coordonnées de base (celui de 2008 nomme la personne-ressource de la paroisse). Les dates « as of » ci-dessus sont reportées dans chaque table dérivée, colonne `as_of`.

3.2 Années 2019 à 2024 : les fichiers de données ouvertes de l'ARC

L'ARC publie les données T3010 de tous les organismes enregistrés sur le portail de données ouvertes du gouvernement du Canada, un jeu de données par exercice (« <année> List of charities », Licence du gouvernement ouvert – Canada), sous forme de fichiers CSV : identification, renseignements généraux (sections A à C), programmes, section financière (section D et annexe 6), annexes, listes d'administrateurs. Chaque fichier contient tous les organismes (le fichier financier 2024 fait 21 Mo). Le 23 octobre 2026, le portail affichait un jeu de données par année de 1990 à 2024 et aucun pour 2025 ; les six jeux 2019–2024 avaient été modifiés pour la dernière fois le 4 octobre 2026. Leurs identifiants sont dans `derived/open_canada_datasets.csv`.

Le script `derived/fetch_open_data.py` demande à l'API du portail la liste des fichiers d'un jeu de données, télécharge les fichiers financier, de renseignements généraux, d'identification et de programmes, garde l'en-tête et la ligne de la paroisse de chacun, et les range dans `raw/open-canada/<annÃ\u0192Â©e>/` avec l'adresse, la taille, le condensé SHA-256, la date de modification et l'heure de téléchargement du fichier complet dans `SOURCES.tsv` ; les fichiers sur les administrateurs, fiduciaires et autres responsables ne sont jamais téléchargés. Ce sont des extraits d'un fichier plus vaste et ils sont étiquetés comme tels. Chaque extrait financier porte une ligne pour la paroisse, avec la fin de l'exercice, la version du formulaire (24 pour 2019–2020, 25 pour 2021–2022, 27 pour 2023–2024) et la section employée (annexe 6 chaque année). Le dictionnaire de données et la liste de codes de l'ARC, téléchargés du jeu de données 2024, sont dans `raw/open-canada/references/`. La date « as of » reportée dans les tables pour ces années est la date de modification du jeu de données. Le portail contient aussi les années déjà en main par la réponse courriel ; les lignes de la paroisse pour 2015 à 2018, lues sur le portail pour la comparaison de la section 6, sont identiques aux fichiers reçus par courriel sur chaque ligne (le portail laisse vides deux lignes que les fichiers courriel donnent à 0,00).

3.3 La transcription provisoire et sa vérification

Jusqu'au téléchargement des fichiers, les valeurs 2019–2023 du dossier étaient la transcription, par l'auteur, de l'« aperçu » de la Liste des organismes de bienfaisance de l'ARC (novembre–décembre 2024), conservée dans `derived/manual_entries.csv` et marquée comme manuelle. Le 23 octobre 2026, la construction a comparé les 120 valeurs transcrites aux fichiers : 113 étaient identiques ; six différaient (occupation 2019, 57 267 pour 57 262 ; encaisse 2020, 159 474 pour 159 574, et intérêts 2020, 710 pour 701 ; comptes créditeurs et total du passif 2023, 2 131 pour 2 123 ; total de l'actif 2021,

814 638 pour 246 995, la transcription ayant porté une ligne de terrains et immeubles que le fichier 2021 n'a pas) ; une ligne n'était que dans la transcription (terrains et immeubles 2021) et huit n'étaient que dans les fichiers (autres actifs 2019, 9 723 ; la ligne 4950 de chaque année ; les sous-lignes 4101 et 4576 de 2023). Le relevé est `derived/manual_vintage_check_2026-10-23.txt` ; la transcription a ensuite été retirée et chaque chiffre du dossier provient d'un fichier de l'ARC. Le mécanisme demeure : une valeur saisie depuis l'aperçu va dans `manual_entries.csv` avec sa date, la construction préfère le fichier lorsque les deux existent et signale chaque écart.

4 Méthode

`derived/build.py` fait tout à partir des fichiers bruts :

1. lit chaque champ numéroté des fichiers financiers (la réponse de 2008 est un seul fichier « T3010 Return » ; à partir de 2009 la section financière a son propre fichier) dans une table longue, `t3010_lines.csv` : exercice, ligne, valeur, texte (pour les lignes qui portent une description), version du formulaire, source, date « as of », fichier ;
2. retient une valeur par exercice et par ligne, en préférant le fichier de l'ARC reçu par courriel, puis l'extrait de données ouvertes, puis une saisie manuelle s'il y en a, et signale tout désaccord entre les sources ;
3. écrit `t3010_summary.csv`, une ligne par exercice avec les lignes de la section 2, le chiffre des terrains et immeubles et la différence entre le total des revenus et le total des dépenses ;
4. vérifie que la ligne 4950 plus la ligne 5050 égale la ligne 5100 et que les lignes d'actif s'additionnent à la ligne 4200, et consigne ce qu'elle trouve dans `build_report.txt` ;
5. exécute `peer_comparison.py` (section 6), `detection_threshold.py` (section 6.1), `parish_statements.py` (section 7) et, là où les fichiers de la Ville et d'OpenStreetMap sont sur la machine, `peer_streets.py` et `peer_streets_map.py` (section 6.2 : le tableau et la carte), et trace les dix graphiques en anglais et en français (SVG, PNG et PDF), écrit le tableau de la section 5 dans les deux langues, puis estampille la version des deux notes et les compile.

Graphiques (dix, chacun en anglais et en français) : barres fines, ordre fixe de couleurs vérifié pour les déficiences de la vision des couleurs avec le validateur de la méthode de conception employée dans ces dépôts, légende sur chaque graphique à plus d'une série, un axe par graphique (milliers de dollars), ligne de source et date de construction sous chacun. Dans les graphiques empilés, « autres lignes » est la ligne de total moins les lignes montrées, de sorte que la hauteur de chaque barre est le total de la déclaration. Les vérifications trouvent un écart arithmétique dans les dix-sept déclarations : en 2018, les quatre lignes d'actif présentes s'additionnent à 750 031 $ alors que la ligne 4200 porte 750 051 $. Les deux écarts signalés pendant l'usage de la transcription (2019 et 2020) étaient des écarts de transcription et ont disparu (section 3.3).

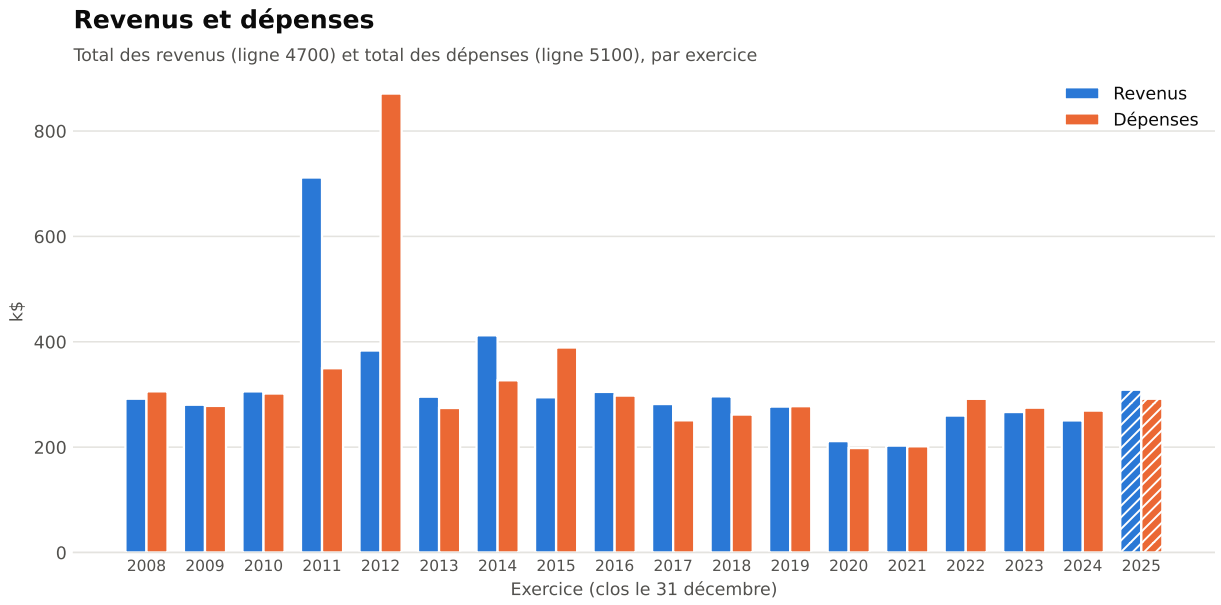
5 Les chiffres

Le tableau 1 donne les lignes derrière les graphiques, en dollars tels que déclarés. Tous les montants sont ceux des déclarations ; aucun n'est ajusté pour les prix. Les paragraphes qui suivent décrivent les dix-sept années, 2008 à 2024, dans les termes de la déclaration.

Tableau 1 : Lignes principales des déclarations T3010 de la paroisse, 2008–2024 (dollars tels que déclarés ; source et date « as of » par année dans `t3010_summary.csv`).

Ligne	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
4700 Total des revenus	291 918	280 506	305 803	711 793	383 418	295 774	412 231	294 600	304 834	281 819	296 399	276 981	211 438	202 900	259 956	266 650	250 718	308 970
4500 Dons avec reçu	233 691	225 815	266 956	665 140	336 303	255 609	373 427	249 079	252 082	241 808	254 938	229 425	195 512	185 599	190 139	204 950	201 562	222 299
4530 Autres dons	–	–	–	–	–	–	–	24 600	46 244	36 382	34 787	34 530	6 602	9 277	44 861	29 266	18 311	5 350
4610 Revenus de location	6 621	5 275	3 700	5 900	2 500	5 073	5 335	7 687	6 141	–	6 435	8 925	1 175	3 460	17 490	15 875	15 339	15 422
4650 Autres revenus	44 517	45 642	63 217	38 840	42 443	34 943	32 913	2 387	–	3 365	–	–	–	–	–	4 943	15 506	49 999
5100 Total des dépenses	305 884	278 268	301 785	349 750	871 127	274 310	326 842	389 129	297 851	250 879	261 865	277 716	198 279	201 549	291 727	274 890	269 373	291 872
4880 Rémunération	123 900	125 990	124 398	147 183	137 898	124 299	124 833	124 576	130 941	97 314	114 106	126 787	72 993	61 370	116 820	127 217	143 000	149 726
4850 Occupation	101 670	74 501	98 270	108 841	592 737	76 837	134 024	164 999	72 746	50 016	57 730	57 262	62 123	58 403	92 477	49 802	57 319	70 440
4200 Total de l'actif	791 096	813 309	791 356	1 153 027	663 557	684 600	766 858	673 901	680 200	709 620	750 051	741 843	794 350	246 995	723 035	716 315	881 634	912 880
4100 Encaisse et court terme	39 857	44 230	68 574	231 051	14 765	73 948	30 391	36 005	45 242	71 382	119 181	108 466	159 574	139 938	42 378	31 528	197 111	221 051
4140 Placements à long terme	160 000	160 000	130 000	330 000	26 124	26 385	151 941	52 436	52 804	53 068	53 307	53 626	54 326	100 000	100 600	105 600	105 600	105 600
4155 Terrains et immeubles	–	567 643	567 642	567 643	567 643	567 642	567 643	567 642	567 643	567 643	567 643	567 643	567 643	–	567 643	567 643	567 643	567 643
4350 Total du passif	8 737	28 711	2 747	2 375	614	–	239	1 815	1 128	489	8 286	1 414	40 762	60 000	268	2 123	180 109	194 257
Revenus moins dépenses	-13 966	2 238	4 018	362 043	-487 709	21 464	85 389	-94 529	6 983	30 940	34 534	-735	13 159	1 351	-31 771	-8 240	-18 655	17 098

5.1 Revenus et dépenses

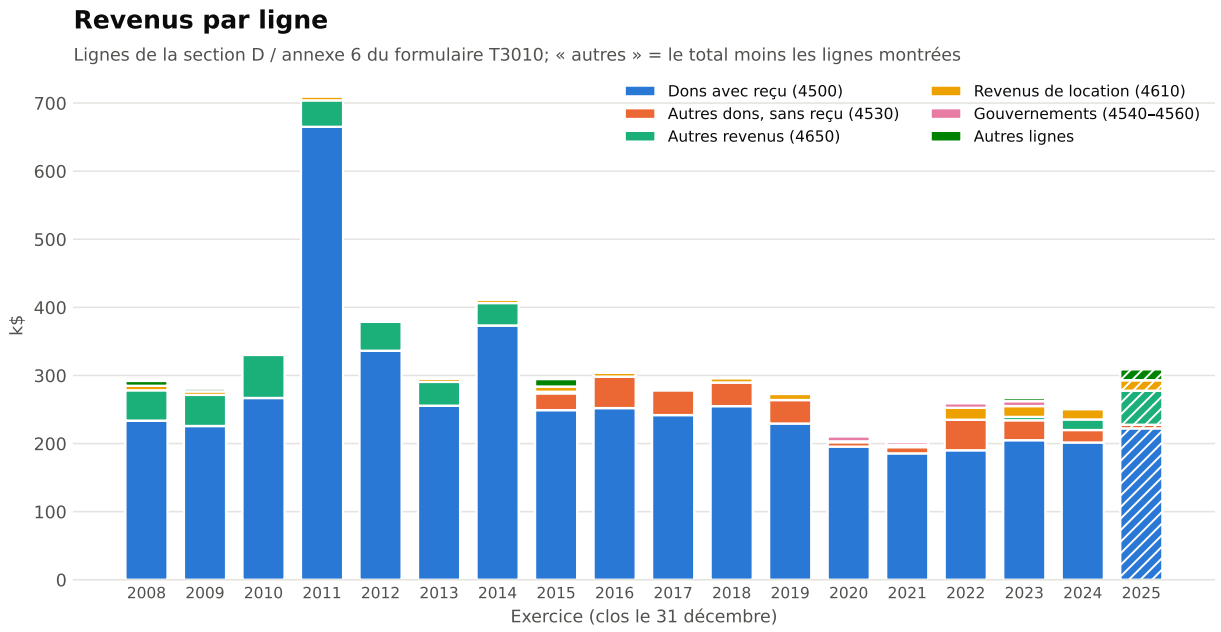


Source : Agence du revenu du Canada, déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance (T3010) de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Monique, NE 130341852RR0001, telles que communiquées (2017-09-07 … 2026-10-04); 2025–2025 (hachuré) : saisis à la main depuis l'aperçu de l'ARC (déc. 2024), en attendant les fichiers de données ouvertes; généré le 2026-11-05

Le total des revenus (ligne 4700) se situe entre 280 506 $ (2009) et 305 803 $ (2010) dans huit des onze années 2008–2018. Les exceptions sont 2011 (711 793 $), 2012 (383 418 $) et 2014 (412 231 $). Le total des dépenses (ligne 5100) se situe entre 250 879 $ (2017) et 305 884 $ (2008) dans sept années ; les exceptions sont 2011 (349 750 $), 2012 (871 127 $), 2014 (326 842 $) et 2015 (389 129 $). Les revenus ont dépassé les dépenses en 2009, 2010, 2011, 2013, 2014, 2016, 2017 et 2018 ; les dépenses ont dépassé les revenus en 2008 (de 13 966 $), 2012 (de 487 709 $) et 2015 (de 94 529 $).

De 2019 à 2024, le total des revenus est de 276 981 $ (2019), 211 438 $ (2020), 202 900 $ (2021), 259 956 $ (2022), 266 650 $ (2023) et 250 718 $ (2024) ; 2020 et 2021 sont les deux valeurs les plus basses des dix-sept années. Le total des dépenses est de 277 716 $, 198 279 $, 201 549 $, 291 727 $, 274 890 $ et 269 373 $. Les dépenses ont dépassé les revenus en 2019 (de 735 $), 2022 (de 31 771 $), 2023 (de 8 240 $) et 2024 (de 18 655 $) ; les revenus ont dépassé les dépenses en 2020 (de 13 159 $) et 2021 (de 1 351 $). Sur les dix-sept années, les revenus ont dépassé les dépenses dans dix et les dépenses ont dépassé les revenus dans sept.

5.2 Revenus par ligne

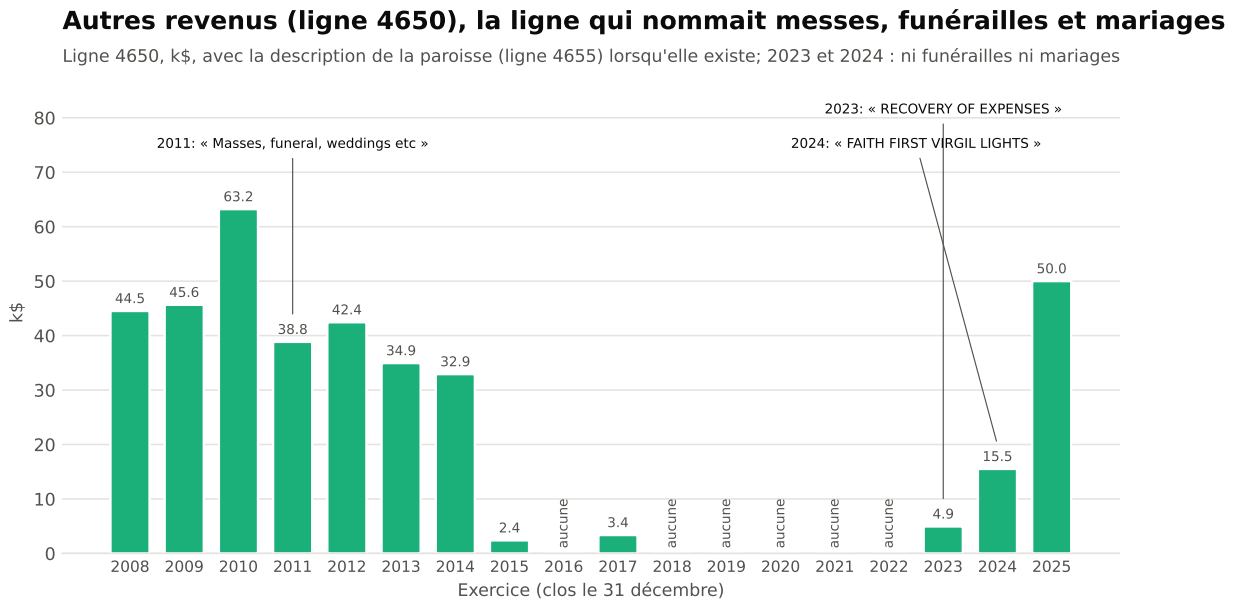


Source : Agence du revenu du Canada, déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance (T3010) de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Monique, NE 130341852RR0001, telles que communiquées (2017-09-07 … 2026-10-04); 2025–2025 (hachuré) : saisis à la main depuis l'aperçu de l'ARC (déc. 2024), en attendant les fichiers de données ouvertes; généré le 2026-11-05

Les dons avec reçu (ligne 4500) sont la ligne la plus importante chaque année : de 225 815 $ à 266 956 $ en 2008–2010 et 2013–2018 sauf 2014 (373 427 $), et 665 140 $ en 2011. Les « autres revenus » (ligne 4650, décrits en 2011 comme messes, funérailles et mariages) vont de 32 913 $ à 63 217 $ de 2008 à 2014, puis 2 387 $ en 2015 et 3 365 $ en 2017, et sont absents en 2016 et 2018 ; à partir de 2015, une ligne vide auparavant, les autres dons sans reçu (4530), porte de 24 600 $ à 46 244 $. Les revenus de location (4610) vont de 2 500 $ à 7 687 $ dans les dix années où ils sont présents (aucun en 2017) ; les intérêts et revenus de placements (4580) sont de 6 707 $ en 2008 et de 45 $ à 3 278 $ ensuite ; aucun revenu des gouvernements n'est déclaré dans ces années.

À partir de 2019, les dons avec reçu sont de 229 425 $ (2019), 195 512 $ (2020), 185 599 $ (2021), 190 139 $ (2022), 204 950 $ (2023) et 201 562 $ (2024) ; les valeurs de 2020 à 2024 sont les cinq plus basses des dix-sept années. Les autres dons sans reçu (4530) sont de 34 530 $, 6 602 $, 9 277 $, 44 861 $, 29 266 $ et 18 311 $. Les revenus de location sont de 8 925 $ en 2019, 1 175 $ en 2020 et 3 460 $ en 2021, puis 17 490 $, 15 875 $ et 15 339 $ en 2022–2024, au-dessus de chaque année antérieure. Les « autres revenus » (4650) sont absents de 2019 à 2022, de 4 943 $ en 2023 (ligne 4655 : « recovery of expenses ») et de 15 506 $ en 2024 (ligne 4655, telle que déclarée : « Faith First, Virgil lights »). Des revenus des gouvernements apparaissent pour la première fois : 3 781 $ en 2019 (fédéral 1 636 $, provincial 2 145 $), 7 448 $ en 2020, 4 428 $ en 2021, 6 866 $ en 2022 (provincial seulement), 7 201 $ en 2023 et aucun en 2024. Les intérêts et revenus de placements sont de 320 $, 701 $, 136 $, 600 $ et 4 415 $ de 2019 à 2023 et absents en 2024.

5.3 La ligne qui nommait messes, funérailles et mariages



Source : Agence du revenu du Canada, déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance (T3010) de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Monique, NE 130341852RR0001, telles que communiquées (2017-09-07 … 2026-10-04); 2025–2025 (hachuré) : saisis à la main depuis l'aperçu de l'ARC (déc. 2024), en attendant les fichiers de données ouvertes; généré le 2026-11-05

Ligne 4650 par année, avec la description que la paroisse a déclarée à la ligne 4655 lorsqu'elle l'a fait. Les descriptions de 2023 et 2024 (dépenses récupérées ; le programme Faith First et les lampions) ne nomment ni funérailles ni mariages ; seule celle de 2011 le fait.

Une affirmation fréquente dans le débat est que la piste a réduit les revenus de la paroisse tirés des mariages et des funérailles. La déclaration n'a pas de ligne pour les mariages ni pour les funérailles. La ligne la plus proche est la 4650, « autres revenus non compris ailleurs », que la paroisse a décrite à la ligne 4655 en 2011 comme « Masses, funeral, weddings etc » ; aucune autre année avant 2023 ne porte de description. Ses valeurs sont de 44 517 $ (2008), 45 642 $ (2009), 63 217 $ (2010), 38 840 $ (2011), 42 443 $ (2012), 34 943 $ (2013) et 32 913 $ (2014) ; puis 2 387 $ en 2015, aucune en 2016, 3 365 $ en 2017, aucune de 2018 à 2022, 4 943 $ en 2023 (ligne 4655 : « recovery of expenses ») et 15 506 $ en 2024 (ligne 4655, tel que déclaré : « Faith First, Virgil lights », soit le programme de catéchèse des enfants de la paroisse, dont ses bulletins annoncent les séances chaque automne, et les lampions allumés dans l'église ; « Virgil » pour vigil). Selon les descriptions de la paroisse elle-même, les montants de 2023 et 2024 sur cette ligne sont donc des dépenses récupérées, des frais de programme et des offrandes de lampions, et non des revenus de funérailles ou de mariages ; seule la description de 2011 nomme ceux-ci. L'année où la ligne tombe de 32 913 $ à 2 387 $, 2015, est la première année avec une valeur à la ligne 4530, autres dons sans reçu (24 600 $). Les déclarations ne disent pas sous quelle ligne les revenus des messes, funérailles et mariages sont déclarés depuis 2015.

L'état des revenus et dépenses de la paroisse elle-même pour 2019 et 2020, publié dans son bulletin du 14 novembre 2021, porte une ligne « Other income » de 83 157 $ (2019) et 66 260 $ (2020) avec la note « Includes Hall Rentals, bequests, funerals, weddings, etc. ». Les déclarations de ces deux années ne portent aucune valeur à la ligne 4650, 8 925 $ et 1 175 $ en revenus de location (4610), 34 530 $ et 6 602 $ en dons sans reçu (4530) et 229 425 $ et 195 512 $ en dons avec reçu (4500). Les revenus que la paroisse regroupe comme « autres revenus » sont donc répartis, dans la déclaration, sur des lignes que celle-ci ne détaille pas davantage.

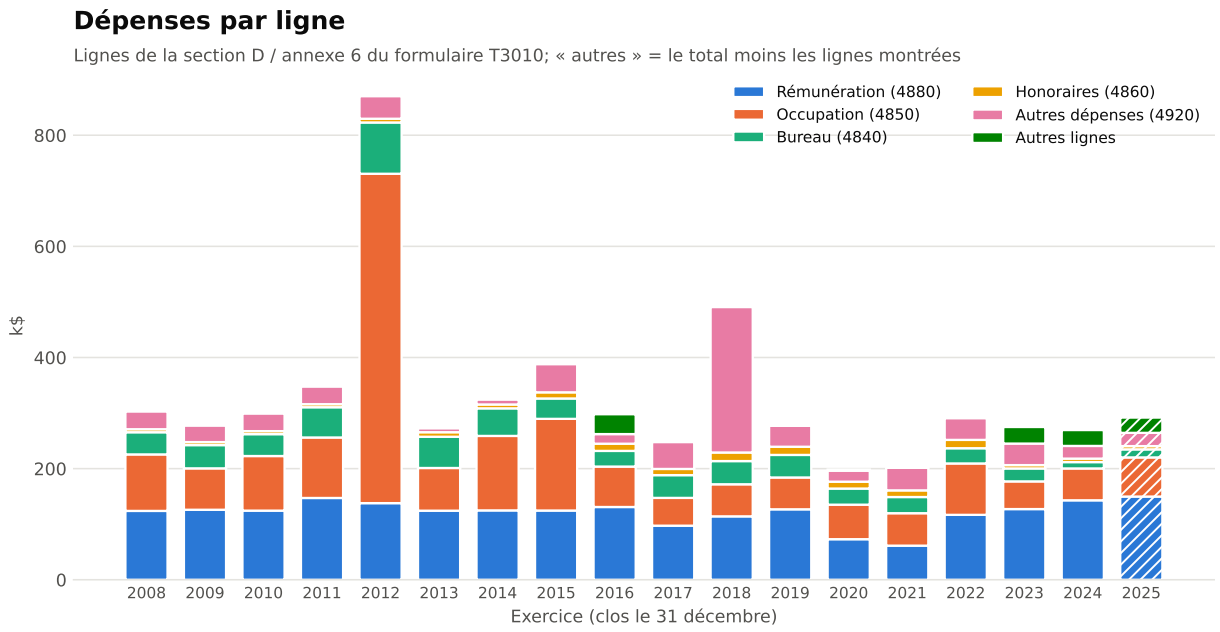
Le guide de l'ARC pour la déclaration (T4033) définit ainsi les lignes (texte anglais du guide). Ligne

4500 : « the total eligible amount of gifts received by the charity during the fiscal period for which official donation receipts have been or will be issued ». Ligne 4530 : « the total amount of all other gifts for which official donation receipts were not issued », y compris « gifts for which the charity did not issue official donation receipts because it could not identify the donor, such as anonymous gifts ». Ligne 4630 : revenus « from fundraising activities for which official donation receipts were not issued, including the gross amounts from activities carried on by the charity (for example, collection boxes and loose collections) ». Ligne 4610 : « the gross income received or earned by the charity from renting its land and buildings », y compris « income from leasing out surplus space such as in a church parking lot ». Ligne 4650 : « the total of all other revenue received or earned by the charity that is not already included in the amounts above », y compris les remboursements de taxes de vente et la location d'équipement. Une somme versée à l'occasion d'un mariage ou de funérailles peut donc figurer à la ligne 4500 si la paroisse délivre un reçu, à la ligne 4530 si elle la traite comme un don sans reçu, à la ligne 4610 s'il s'agit de la location de la salle ou de l'église, ou à la ligne 4650 ; la déclaration ne dit pas laquelle. Le glossaire de l'ARC définit le don comme « a voluntary transfer of property without valuable consideration to the donor » et admet un avantage au donateur jusqu'à 80 % du montant sans que le transfert cesse d'être un don.

Pourquoi certains dons sont sans reçu, dans les mots de l'ARC : à la question de savoir si un organisme enregistré doit délivrer des reçus officiels pour les dons qu'il reçoit, l'ARC répond « No. Receipting carries with it a certain administrative burden. Therefore, registered charities may choose to issue receipts according to certain criteria, or they may choose not to issue receipts at all. Some registered charities set minimum donation thresholds for receipting. Others do not provide receipts during certain fundraising events. » Un reçu exige aussi un donateur identifié : l'exemple du guide pour la ligne 4530 est le don anonyme, et les quêtes en espèces vont à la ligne 4630. Pour une paroisse, la quête du dimanche se partage donc entre les enveloppes (avec reçu, ligne 4500) et les espèces (lignes 4530 ou 4630), et une somme donnée lors de funérailles ou d'un mariage reçoit ou non un reçu selon la pratique de la paroisse, que la déclaration ne consigne pas.

Pour la question soulevée dans le débat, le dossier donne donc : une ligne qui a porté messes, funérailles et mariages de 2008 à 2014, de 32 913 $ à 63 217 $ par année, presque vide depuis 2015 pendant qu'une ligne de dons sans reçu apparaissait ; et, pour les années suivantes, trois lignes qui peuvent porter ces revenus sans les isoler, dont la somme est de 43 455 $ (2019), 7 777 $ (2020), 12 737 $ (2021), 62 351 $ (2022), 50 084 $ (2023) et 49 156 $ (2024) : lignes 4530, 4610 et 4650 additionnées. Les déclarations ne contiennent aucun décompte de mariages ou de funérailles ni aucun revenu attribuable à eux seuls, pour aucune année.

5.4 Dépenses par ligne

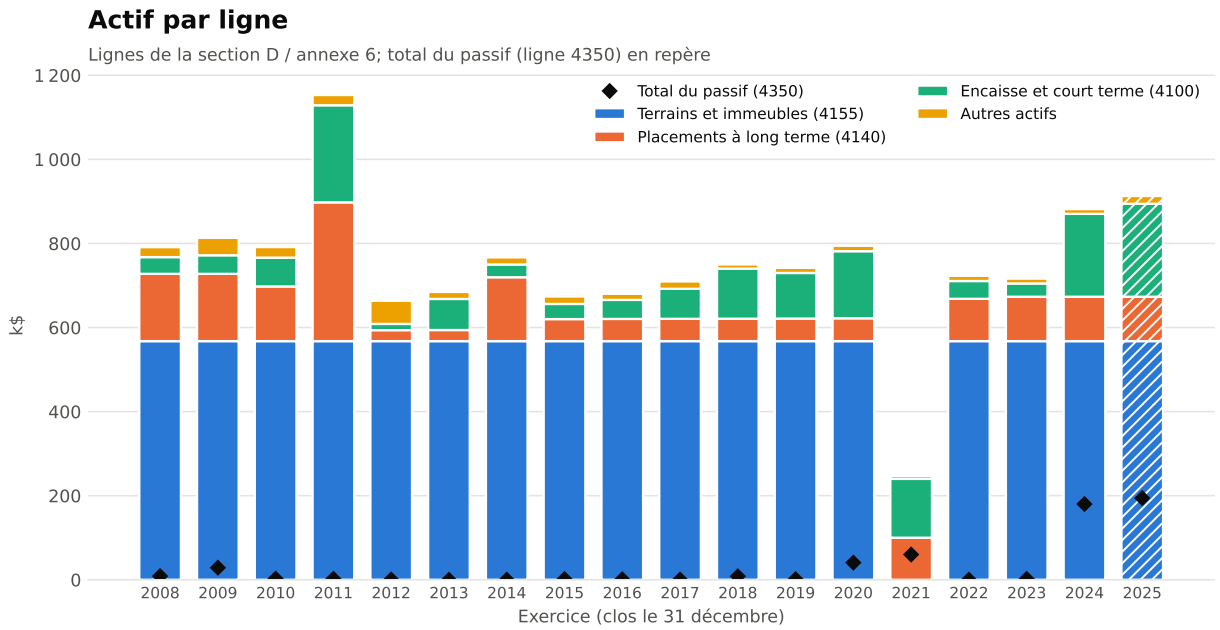


Source : Agence du revenu du Canada, déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance (T3010) de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Monique, NE 130341852RR0001, telles que communiquées (2017-09-07 … 2026-10-04); 2025–2025 (hachuré) : saisis à la main depuis l'aperçu de l'ARC (déc. 2024), en attendant les fichiers de données ouvertes; généré le 2026-11-05

La rémunération (ligne 4880) est la ligne de dépenses la plus importante chaque année sauf 2012 : de 97 314 $ (2017) à 147 183 $ (2011). Les frais d'occupation (4850) vont de 50 016 $ (2017) à 164 999 $ (2015) dans dix années et atteignent 592 737 $ en 2012, l'année du total le plus élevé. Les frais de bureau (4840) vont de 28 196 $ à 92 281 $; les honoraires professionnels (4860) de 5 400 $ à 15 428 $; la ligne « toutes les autres dépenses » (4920, décrite comme contributions au diocèse et taxes de vente) de 7 245 $ à 50 844 $ de 2008 à 2017. La déclaration de 2018 porte 261 865 $ à la ligne 4920 et le même chiffre à la ligne 5100, et aucune valeur à la ligne 4950.

À partir de 2019, la rémunération est de 126 787 $ (2019), 72 993 $ (2020) et 61 370 $ (2021), les deux valeurs les plus basses de la série, puis 116 820 $, 127 217 $ et 143 000 $ en 2022–2024 ; 2024 est la deuxième valeur la plus élevée après 2011. Les frais d'occupation sont de 57 262 $, 62 123 $, 58 403 $, 92 477 $, 49 802 $ et 57 319 $; 2023 est la valeur la plus basse des dix-sept années. Les frais de bureau passent de 40 598 $ en 2019 à 11 456 $ en 2024, la valeur la plus basse de la série ; les honoraires professionnels sont de 14 736 $, 12 373 $, 11 995 $, 15 015 $, 6 000 $ et 6 239 $. La ligne « toutes les autres dépenses » est de 37 634 $, 19 776 $, 40 604 $, 39 200 $, 38 757 $ et 22 820 $, décrite à la ligne 4930 comme éducation de la foi, taxes de vente et contribution diocésaine (2019), taxes de vente et contribution diocésaine (2020–2022), « worship expenses » (2023) et « Faith First, worship, Virgil lights » (2024, tel que déclaré). Deux lignes portent des valeurs importantes en 2023 et 2024 pour la première fois : permis, adhésions et cotisations (4830), 25 080 $ et 22 219 $ après 35 $ à 37 $ de 2019 à 2022, et fournitures et biens achetés (4891), 3 983 $ en 2023. La déclaration de 2024 est la première avec des dons aux donataires reconnus (5050), 5 822 $, de sorte que le total des dépenses (269 373 $) dépasse la ligne 4950 (263 551 $) de ce montant ; dans toutes les autres années où les deux lignes sont présentes, elles sont égales à deux dollars près.

5.5 Actif par ligne



Source : Agence du revenu du Canada, déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance (T3010) de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Monique, NE 130341852RR0001, telles que communiquées (2017-09-07 … 2026-10-04); 2025–2025 (hachuré) : saisis à la main depuis l'aperçu de l'ARC (déc. 2024), en attendant les fichiers de données ouvertes; généré le 2026-11-05

Les terrains et immeubles sont de 567 643 $ chaque année de 2009 à 2018 (567 642 $ en 2010 et 2013). Les placements à long terme (4140) sont de 160 000 $ en 2008–2009, 130 000 $ en 2010, 330 000 $ en 2011, 26 124 $ en 2012, 26 385 $ en 2013, 151 941 $ en 2014 et de 52 436 $ à 53 307 $ à partir de 2015. L'encaisse et les placements à court terme (4100) vont de 14 765 $ (2012) à 231 051 $ (2011) ; ils sont de 119 181 $ en 2018. Le total du passif (4350, égal aux comptes créditeurs, ligne 4300, chaque année) va de 8 $ à 28 711 $.

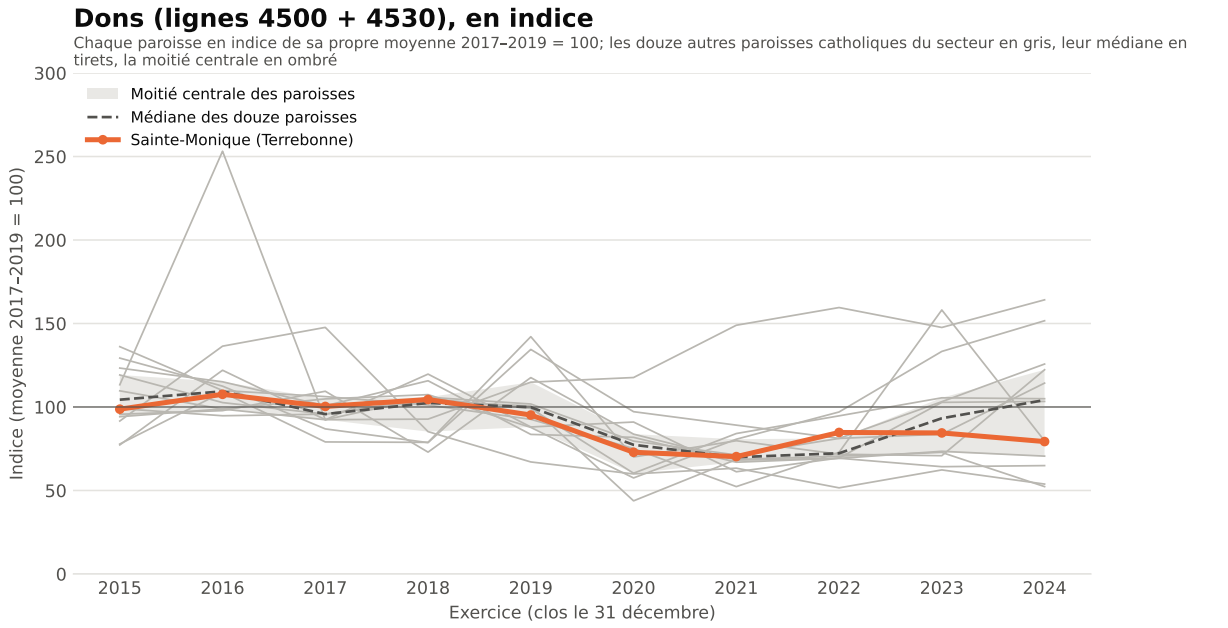
À partir de 2019, les terrains et immeubles sont de 567 643 $ en 2019, 2020, 2022, 2023 et 2024 ; la déclaration de 2021 ne porte aucune valeur à la ligne 4155, et son total de l'actif, 246 995 $, est la somme de ses autres lignes d'actif. Le total de l'actif est de 741 843 $ (2019), 794 350 $ (2020), 723 035 $ (2022), 716 315 $ (2023) et 881 634 $ (2024), le plus élevé depuis 2011. Les placements à long terme sont de 53 626 $ et 54 326 $ en 2019–2020 et de 100 000 $ à 105 600 $ à partir de 2021. L'encaisse et les placements à court terme sont de 108 466 $, 159 574 $, 139 938 $, 42 378 $, 31 528 $ et 197 111 $; 2024 est la deuxième valeur la plus élevée de la série après 2011. Le total du passif est de 1 414 $ (2019), 40 762 $ (2020), 60 000 $ (2021 : comptes créditeurs 40 000 $ et revenus reportés 20 000 $ à la ligne 4310, la seule année avec cette ligne), 268 $ (2022), 2 123 $ (2023) et 180 109 $ (2024), le plus élevé des dix-sept années ; dans les autres années, le total du passif égale les comptes créditeurs.

6 Comparaison avec les autres paroisses du secteur

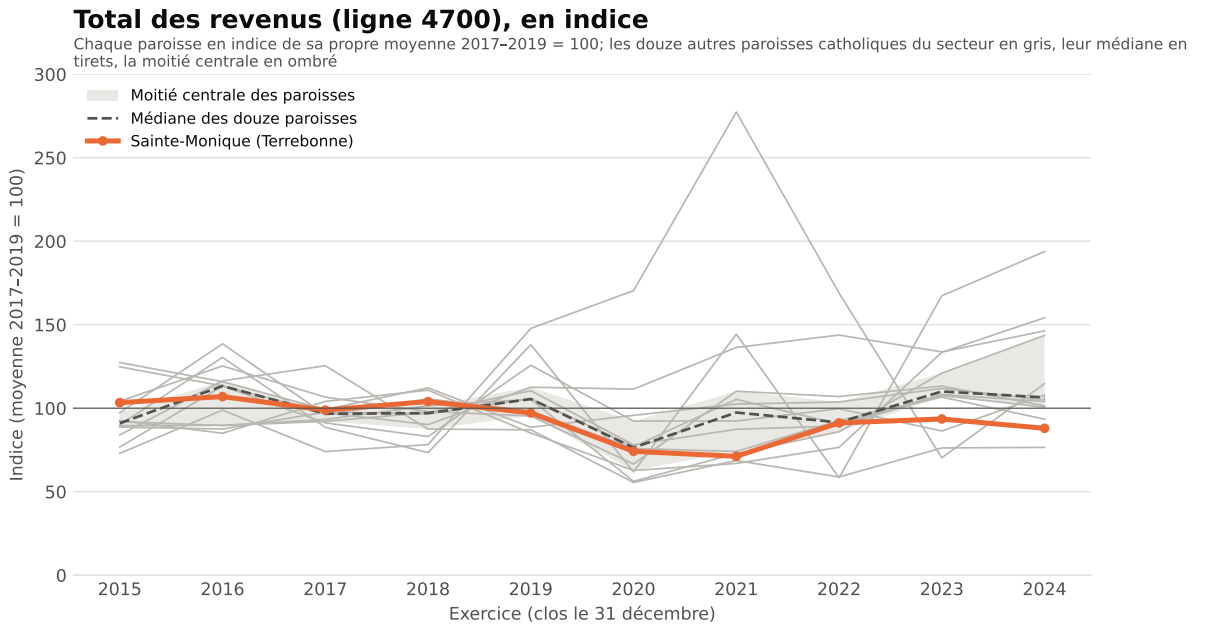
Un changement dans les chiffres d'une paroisse ne se lit que contre ce que les paroisses voisines ont fait les mêmes années. Le fichier d'identification du jeu de données 2024 de l'ARC donne chaque organisme enregistré avec son adresse ; les paroisses catholiques (« fabriques ») dont le code postal commence par H3T, H3X, H3Z, H4A, H4B, H4V ou H4W, soit Côte-des-Neiges, Snowdon, Westmount, Notre-Dame-de-Grâce et Côte-Saint-Luc, sont douze outre Sainte-Monique : Notre-Dame-des-Neiges,

Saint-Kevin, Saint-Antonin, Saint-Malachie, Saint-Léon, Ascension of Our Lord, Notre-Dame-de-Grâce, Saint Augustine of Canterbury (ces deux-là à une même adresse dans le fichier 2024), Saint-Raymond, Saint-Ignace-de-Loyola, Sainte-Catherine-de-Sienne et Saint-Richard (`derived/peer_parishes.csv`). Le script `derived/fetch_peer_parishes.py` garde leurs lignes du fichier financier de chaque année de 2015 à 2024 dans `raw/open-canada-peers/<annÃ©e>/` (`SOURCES.tsv` comme ci-dessus) ; les treize sont présentes les dix années. `derived/peer_comparison.py` écrit la table longue (`peer_comparison_long.csv`), la table en indices et la table des variations, et les trois graphiques ci-dessous.

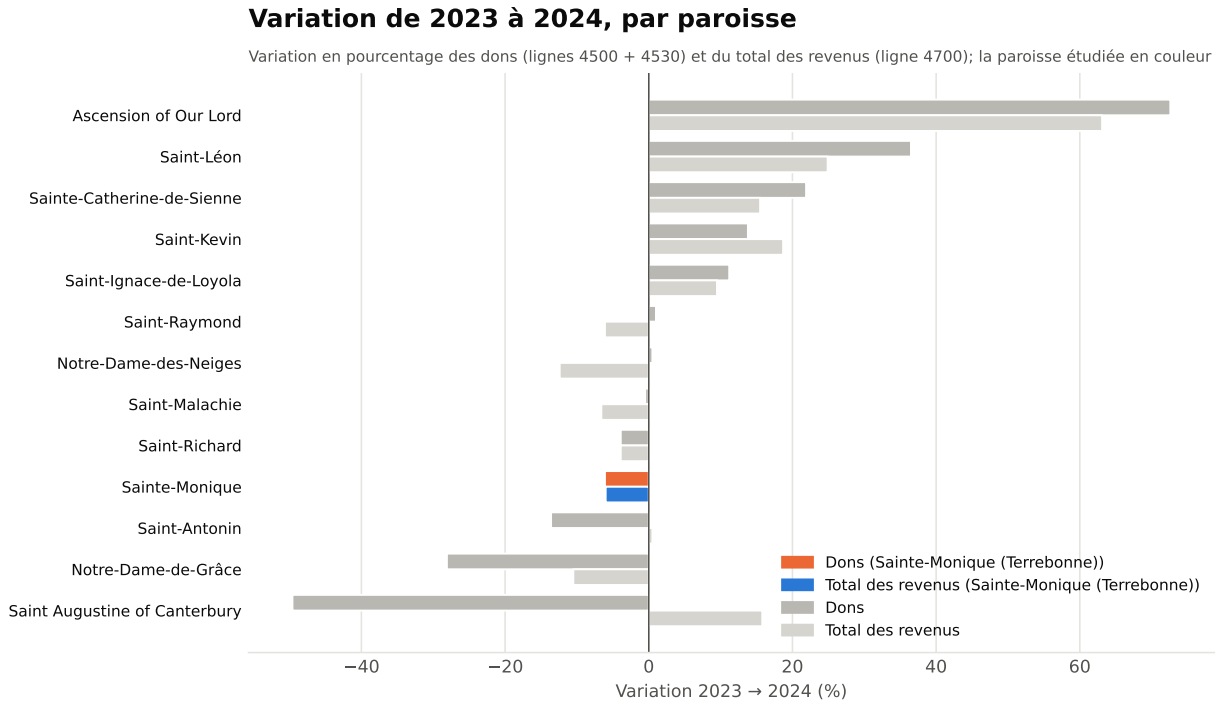
Deux mesures sont comparées. Les dons sont les deux lignes de dons additionnées, 4500 et 4530, parce que la part avec reçu varie d'une paroisse à l'autre : en 2024 elle est de 92 % à Sainte-Monique et de 39 % à 100 % chez les douze autres, de sorte qu'aucune des deux lignes seule n'est comparable. Le total des revenus est la ligne 4700. Chaque paroisse est mise en indice de sa propre moyenne 2017–2019, pour que des paroisses de tailles très différentes (revenus totaux de 105 748 $ à 768 204 $ en 2024) se lisent sur une même échelle ; la courbe de la paroisse étudiée est tracée par-dessus les douze autres, leur médiane et leur moitié centrale.



Source : Agence du revenu du Canada, déclarations T3010 des treize paroisses (open.canada.ca, « List of charities » 2015–2024, jeux de données modifiés le 2026-10-04 ou avant); généré le 2026-11-05



Source : Agence du revenu du Canada, déclarations T3010 des treize paroisses (open.canada.ca, « List of charities » 2015–2024, jeux de données modifiés le 2026-10-04 ou avant); généré le 2026-11-05



Source : Agence du revenu du Canada, déclarations T3010 des treize paroisses (open.canada.ca, « List of charities » 2015–2024, jeux de données modifiés le 2026-10-04 ou avant); généré le 2026-11-05

Ce que montre la comparaison. Sur les dons, Sainte-Monique est à 79 en 2024 par rapport à sa moyenne 2017–2019, la médiane des paroisses voisines à 104 et leur moitié centrale entre 71 et 122 ; la paroisse était au-dessus de la médiane en 2022 (85 contre 72), en dessous en 2023 (84 contre 93) et plus bas encore en 2024. Sur le total des revenus, 88 en 2024 contre une médiane de 106 et une moitié centrale de 101 à 144 ; au niveau de la médiane en 2022 (91 contre 92), en dessous en 2023

(94 contre 110) et en 2024. De 2023 à 2024, les dons de la paroisse ont baissé de 6,1 % et son total des revenus de 6,0 % ; chez les douze voisines, les dons ont varié d'une médiane de $+0{,}8$ % (moitié centrale de $-11{,}2$ à $+19{,}9$ % ; sept en hausse, cinq en baisse, dont trois de plus que Sainte-Monique) et le total des revenus d'une médiane de $+5{,}0$ % (moitié centrale de $-6{,}5$ à $+18{,}0$ % ; sept en hausse, cinq en baisse). Par rapport à la moyenne 2022–2023, les dons 2024 de la paroisse sont de 6,3 % inférieurs et ses revenus de 4,8 %, là où les médianes des voisines sont de $+5{,}8$ et $+5{,}1$ % ; sur chaque mesure la paroisse se classe neuvième à onzième des treize. L'écart entre la variation de la paroisse et la médiane des voisines est donc d'environ sept points sur les dons et onze sur les revenus, à l'intérieur de la dispersion des variations des voisines elles-mêmes, dont la moitié centrale s'étend sur 31 et 25 points et l'étendue complète de -50 à $+73$ %.

6.1 Seuil de détection : quelle ampleur de changement se détacherait

La variation d'une année à l'autre observée avant la piste fixe ce que ce dossier peut détecter. Deux plans sont jaugés : la paroisse contre sa propre histoire (plan A : la variation en pourcentage d'une ligne d'une année à la suivante), et la paroisse contre ses voisines (plan B : la variation de la paroisse moins la variation médiane des douze voisines la même année). Pour chacun, le bruit est l'écart-type des huit variations d'avant la piste, 2015–2016 à 2022–2023, calculé deux fois : sur les huit, et sur les cinq qui excluent les trois transitions marquées par la pandémie (vers 2020, vers 2021 et vers 2022). Le seuil est fixé à deux écarts-types : une variation au-delà serait inhabituelle au niveau d'environ 5 % si les variations étaient normales et indépendantes ; avec huit observations, c'est une jauge, pas un test. La piste a couvert sept des douze mois de 2024, de sorte qu'un effet annuel de la piste paraît dans la déclaration de 2024 aux sept douzièmes de sa taille ; l'effet annuel détectable en 2024 est le seuil multiplié par douze septièmes. Une année complète (la déclaration de 2025) est détectable au seuil lui-même ; la moyenne de deux années complètes au seuil divisé par $\sqrt{2}$. Le script est `derived/detection_threshold.py` ; sa table :

Mesure	Plan	Bruit	n	ET des variations (%)	Seuil, 2 ET (%)	Effet annuel détectable en 2024 (%)	Avec une année complète (%)	Avec deux années complètes (%)	Observé 2024 (%)
Dons (4500 + 4530)	paroisse seule	les huit variations d'avant la piste	8	13	26	45	26	18	−6,1
Dons (4500 + 4530)	paroisse seule	sans les trois transitions COVID	5	7,4	15	26	15	10	−6,1
Dons (4500 + 4530)	paroisse moins la médiane des voisines	les huit variations d'avant la piste	8	7,8	16	27	16	11	−6,9
Dons (4500 + 4530)	paroisse moins la médiane des voisines	sans les trois transitions COVID	5	7,2	14	25	14	10	−6,9
Total des revenus (4700)	paroisse seule	les huit variations d'avant la piste	8	15	29	50	29	21	−6,0
Total des revenus (4700)	paroisse seule	sans les trois transitions COVID	5	6,0	12	21	12	8,5	−6,0
Total des revenus (4700)	paroisse moins la médiane des voisines	les huit variations d'avant la piste	8	16	33	56	33	23	−11
Total des revenus (4700)	paroisse moins la médiane des voisines	sans les trois transitions COVID	5	9,5	19	33	19	14	−11

Lu sur les dons, plan B sans les transitions COVID, la combinaison la plus favorable : un effet de la piste aurait dû retrancher environ 25 % des dons annuels de la paroisse pour se détacher en 2024 ; l'écart observé à la médiane des voisines est de -7 points. Lu sur la paroisse seule avec les huit variations, la moins favorable : environ 45 %. Deux années complètes après la piste, au même bruit, ramèneraient l'effet détectable à environ 10 à 18 % des dons.

Ce qui limite la comparaison. Douze paroisses font un petit ensemble, et plusieurs portent des mouvements qui leur sont propres dans ces années : l'une a des autres revenus de 400 000 $ à 700 000 $ en 2020–2022 et plus depuis, une autre voit ses dons diminuer de moitié en 2024 pendant que son total des revenus monte de 72 %, deux partagent une adresse. Les déclarations ne disent rien de ce qui s'est passé chez aucune d'elles (travaux, fusions, clergé, campagnes), ni à Sainte-Monique, dont la campagne de financement 2024–2025 (163 858 $ recueillis, selon son bulletin du 21 décembre 2025) paraîtra dans les lignes de dons de 2024 et 2025. La comparaison dit où se situent les chiffres 2024 de la paroisse parmi ceux de ses voisines ; elle ne dit pas pourquoi.

6.2 Les rues autour des églises

Qu'une des douze voisines partage ou non la situation de la paroisse (une église sur une rue où une piste protégée a été aménagée en 2024, et sans stationnement hors rue à elle) se lit aussi dans des documents publics. Pour chaque église, `derived/peer_streets.py` prend le contour du bâtiment dans OpenStreetMap et les tronçons de la géobase de la Ville à moins de 35 m (60 m quand l'église est en retrait de la rue), et lit sur ces tronçons : le réseau cyclable de la Ville aujourd'hui (« Réseau cyclable », au 14 octobre 2026) ; les deux relevés de la chaussée du réseau par la Ville, en 2019–2020 et en 2024 (« Auscultation du réseau cyclable », qui notent le type de chaque voie relevée ; le relevé de 2019–2020 ne couvrait qu'une partie du réseau, 735 km de voies relevées contre 1 421 km en 2024, de sorte qu'une voie qu'il ne note pas n'est pas pour autant établie comme absente) ; et l'inventaire des panneaux de stationnement de la Ville (« Signalisation – Stationnement », au 23 octobre 2026), chaque poteau rattaché au tronçon le plus proche et au côté de l'église ou au côté opposé, la façade étant la partie à moins de 80 m de l'église. Le stationnement hors rue a été regardé sur l'imagerie aérienne (Google Maps, 23 octobre 2026), à côté des stationnements cartographiés dans OpenStreetMap (`peer_streets_imagery_check.csv`). L'inventaire des panneaux ne couvre que la Ville de Montréal : Westmount (Saint-Léon, Ascension of Our Lord) et Côte-Saint-Luc (Saint-Richard) n'y sont pas. Un panneau dit ce qui est permis là où il se trouve, non combien de voitures y tiennent ; rien ici ne compte des places de stationnement. Le tableau donne une ligne par paroisse (`peer_streets.csv` donne les rues, la lecture de chaque couche et les panneaux par côté ; `peer_streets_signs.csv` chaque panneau avec ses dates) ; sa dernière colonne compte les poteaux de façade portant un panneau « arrêt interdit en tout temps » dont la dernière action inscrite, en 2019–2024, est une installation ou un changement.

	Paroisse	Voie en façade aujourd'hui	Relevés 2024 / 2019–20	Stationnement hors rue	Poteaux « arrêt interdit »
1	**Sainte-Monique**	rue de Terrebonne, piste protégée	rue de Terrebonne, chaussée désignée / aucune	non	10
2	Notre-Dame-des-Neiges	av. Lacombe, piste protégée	av. Lacombe, bande cyclable / av. Lacombe, bande cyclable	oui	0
3	Saint-Kevin	aucune	aucune / aucune	oui	1
4	Saint-Antonin	av. Earnscliffe, bande cyclable	idem / idem	non	0
5	Saint-Malachie	av. Clanranald, bande cyclable	idem / idem	non	3
6	Saint-Léon	boul. De Maisonneuve Ouest, piste protégée	idem / idem	oui	–
7	Ascension of Our Lord	aucune	aucune / aucune	non	–
8	Notre-Dame-de-Grâce*	av. Notre-Dame-de-Grâce, bande cyclable	av. Notre-Dame-de-Grâce, bande cyclable / aucune	oui	0
8	Saint Augustine of Canterbury*	av. Notre-Dame-de-Grâce, bande cyclable	av. Notre-Dame-de-Grâce, bande cyclable / aucune	oui	0
9	Saint-Raymond	aucune	aucune / aucune	non	0
10	Saint-Ignace-de-Loyola	rue West Broadway, bande cyclable	idem / idem	oui	0
11	Sainte-Catherine-de-Sienne	aucune	aucune / aucune	non	2
12	Saint-Richard	aucune	aucune / aucune	oui	–

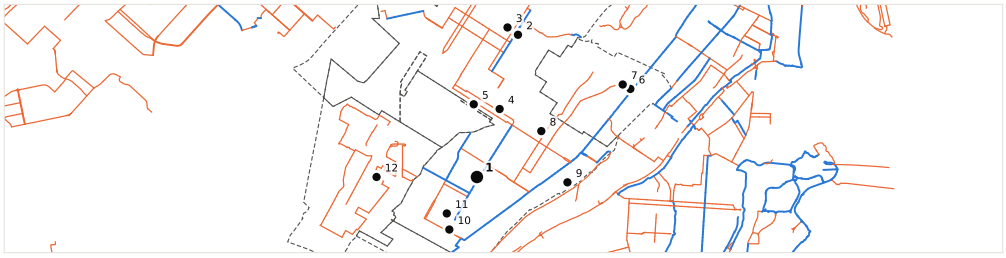
* Une seule église : les deux paroisses déclarent la même adresse. Les types de voie sont ceux de la Ville ; « aucune » dans une colonne de relevé signifie que le relevé n'y note aucune voie. – : hors de l'inventaire des panneaux de la Ville.

Voies cyclables et stationnement hors rue aux treize églises paroissiales

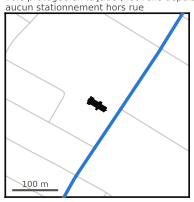
Voies du réseau cyclable de la Ville de Montréal aujourd'hui, par type; contour de l'église en noir; stationnements cartographiés dans OpenStreetMap en ombré. Notre-Dame-de-Grâce et Saint Augustine of Canterbury déclarent la même adresse (une seule église, vignette 8). Chaque vignette fait 400 m de côté.

Voie protégée quatre saisons
Bande, voie partagée ou chaussée désignée
Église
Autres églises de la comparaison
Stationnement (OpenStreetMap)

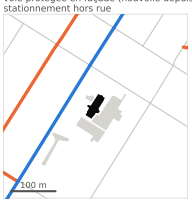
Le secteur (tirets : limites des villes et arrondissements); numéros des vignettes



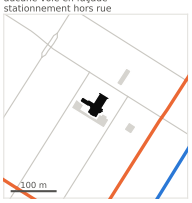
1 Sainte-Monique
voie protégée en façade (nouvelle depuis le relevé 2024)
aucun stationnement hors rue



2 Notre-Dame-des-Neiges
voie protégée en façade (nouvelle depuis le relevé 2024)
stationnement hors rue



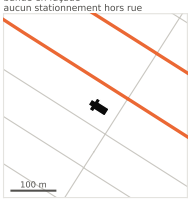
3 Saint-Kevin
aucune voie en façade
stationnement hors rue



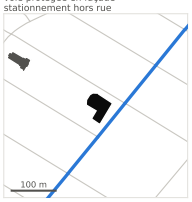
4 Saint-Antonin
bande en façade
aucun stationnement hors rue



5 Saint-Malachie
bande en façade
aucun stationnement hors rue



6 Saint-Léon
voie protégée en façade
stationnement hors rue



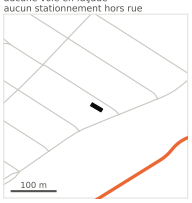
7 Ascension of Our Lord
aucune voie en façade
aucun stationnement hors rue



8 Notre-Dame-de-Grâce (+ St Augustine)
bande en façade
stationnement hors rue



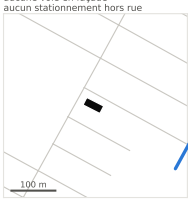
9 Saint-Raymond
aucune voie en façade
aucun stationnement hors rue



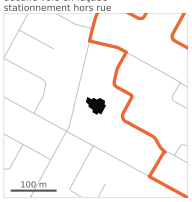
10 Saint-Ignace-de-Loyola
bande en façade
stationnement hors rue



11 Sainte-Catherine-de-Sienne
aucune voie en façade
aucun stationnement hors rue



12 Saint-Richard
aucune voie en façade
stationnement hors rue



Sources : données ouvertes de la Ville de Montréal (géobase, Réseau cyclable au 2026-10-14, Auscultation du réseau cyclable 2020 et 2024, Signalisation – Stationnement au 2026-10-23, limites administratives; CC BY 4.0); © les contributeurs d'OpenStreetMap (ODbL); stationnements hors rue vus sur l'imagerie satellite de Google Maps le 2026-10-23; généré le 2026-11-05

Ce que montre le dossier. À Sainte-Monique, la façade sur la rue de Terrebonne porte une piste unidirectionnelle protégée dans le réseau d'aujourd'hui ; le relevé de 2024 note encore la rue à cet endroit comme chaussée désignée, et celui de 2019–2020 ne la note pas. Du côté de l'église sur Terrebonne, tous les panneaux en place à moins de 80 m indiquent « arrêt interdit en tout temps »,

quatre avec une installation inscrite le 2 juillet 2024 et un le 2 juillet 2025 ; de l'autre côté, des panneaux d'arrêt interdit installés en juillet et en octobre 2024 côtoient des panneaux de nettoyage, sous lesquels le stationnement est permis hors des heures indiquées. En juillet 2024 seulement, neuf poteaux de façade (sur Terrebonne et sur l'avenue Benny) ont reçu un panneau d'arrêt interdit. L'église n'a pas de stationnement hors rue ; la cour asphaltée de l'autre côté de l'avenue Benny est celle des bâtiments scolaires.

Aucune des douze voisines ne partage cette situation. Deux ont une piste protégée en façade : Saint-Léon, sur le boulevard De Maisonneuve à Westmount, une piste bidirectionnelle derrière un terre-plein que les deux relevés notent du même type, avec une cour asphaltée à côté de l'église ; et Notre-Dame-des-Neiges, sur l'avenue Lacombe, où les deux relevés notent une bande cyclable et le réseau d'aujourd'hui une piste protégée par le stationnement (la date du changement n'est pas dans ces couches), avec un stationnement attenant à l'église. Quatre ont une bande cyclable en façade, notée comme telle au relevé de 2024 et, pour trois, à celui de 2019–2020 : Saint-Antonin (avenue Earnscliffe), Saint-Malachie (avenue Clanranald), Saint-Ignace-de-Loyola (rue West Broadway) et l'église du 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce, des deux paroisses qui la partagent. Cinq n'ont aucune voie en façade : Saint-Kevin, Ascension of Our Lord, Saint-Raymond, Sainte-Catherine-de-Sienne (la piste de Terrebonne se termine à environ 200 m) et Saint-Richard. Cinq églises n'ont, comme Sainte-Monique, aucun stationnement hors rue : Saint-Antonin, Saint-Malachie, Ascension of Our Lord, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-Sienne. Sur aucune de leurs façades la voie n'a changé dans ces couches, et les panneaux d'arrêt interdit qui y ont été installés en 2019–2024 sont au plus deux en un même mois (deux sur l'avenue Clanranald en août 2024, avec des panneaux de jours d'école). De 2023 à 2024, leurs dons ont varié de $-13{,}6$, $-0{,}5$, $+72{,}6$, $+1{,}0$ et $+21{,}9$ % (médiane $+1{,}0$ %) et leurs revenus totaux de $+0{,}5$, $-6{,}6$, $+63{,}1$, $-6{,}1$ et $+15{,}5$ % (médiane $+0{,}5$ %), contre $-6{,}1$ et $-6{,}0$ % à Sainte-Monique. La comparaison de cette section place donc la paroisse parmi des voisines dont aucune n'a vu une voie aménagée en façade en 2019–2024 ; les cinq sans stationnement sont les plus proches d'elle pour le stationnement ; cinq paroisses sont trop peu pour en dire davantage.

6.3 Le dimanche matin : la bordure dont dispose un visiteur

Les couches qui précèdent datent des changements ; elles ne disent pas si d'autres églises fonctionnent dans des conditions de stationnement comparables à celles que connaît Sainte-Monique aujourd'hui. L'inventaire des panneaux y répond en partie. Pour chaque côté de rue (un tronçon de la géobase, un côté) à moins de 150 m de chaque église, `peer_streets.py` lit ce que les panneaux signifient pour un visiteur sans vignette de résident un dimanche entre 10 h et 12 h, d'après les jours, les heures et les mois inscrits sur chaque panneau (aucun jour nommé signifie tous les jours). Un côté compte comme fermé quand chaque poteau porte un panneau qui exclut alors un tel visiteur (arrêt interdit, stationnement interdit, places réservées à d'autres), ou quand un panneau de vignette de résident (« excepté S3R ») s'applique alors ; un côté sans panneau compte comme ouvert, selon les règles générales. La mesure est la part fermée de la longueur de tous les côtés. Elle ne compte ni les places ni les places libres : un côté sans panneau est compté ouvert même là où personne ne peut stationner (le long d'une autoroute, devant les entrées charretières et les bornes d'incendie), de sorte que la fermeture est sous-estimée, et l'étendue de chaque panneau (ses flèches) n'est pas lue. Les chiffres sont les mêmes en juin et en février : aucun panneau du dimanche matin près de ces églises n'est saisonnier. Westmount et Côte-Saint-Luc ne sont pas dans l'inventaire.

Église	Voie en façade	Stationnement hors rue	Bordure à moins de 150 m (m)	Fermée à un visiteur	dont vignette de résident
Saint-Antonin	bande	non	5 060	48 %	31 %
Saint-Kevin	aucune	oui	4 584	40 %	38 %
Notre-Dame-de-Grâce (+ St Augustine)	bande	oui	5 791	39 %	39 %
Sainte-Monique	protégée (nouvelle)	non	3 060	37 %	9 %
Notre-Dame-des-Neiges	protégée (nouvelle)	oui	4 397	29 %	25 %
Saint-Malachie	bande	non	4 551	23 %	13 %
Saint-Ignace-de-Loyola	bande	oui	2 728	11 %	0 %
Sainte-Catherine-de-Sienne	aucune	non	2 979	8 %	0 %
Saint-Raymond	aucune	non	3 261	5 %	0 %
Saint Michael's and Saint Anthony's (référence, hors comparaison)	protégée (nouvelle)	non	5 280	88 %	76 %

Selon cette mesure, Sainte-Monique, avec 37 % de la bordure à moins de 150 m fermée à un visiteur le dimanche matin, se situe au milieu des neuf églises couvertes par les données de la Ville. Saint-Antonin (48 %), Saint-Kevin (40 %) et l'église de Notre-Dame-de-Grâce (39 %) en ont davantage de fermée, surtout en zones de vignettes de résidents ; Notre-Dame-des-Neiges (29 %), Saint-Malachie (23 %), Saint-Ignace-de-Loyola (11 %), Sainte-Catherine-de-Sienne (8 %) et Saint-Raymond (5 %) en ont moins. À Sainte-Monique, les côtés fermés sont les deux façades de l'église, la rue de Terrebonne du côté de la piste (arrêt interdit depuis juillet 2024) et l'avenue Benny du côté de l'église (stationnement interdit de 9 h à 22 h 30, panneaux posés avant la piste, de 2017 à février 2024), et l'autre côté de Benny, une zone de vignettes de résidents. Saint-Antonin, sans stationnement elle non plus, est entourée de zones de vignettes de résidents (avenues Coolbrook et Clanranald) et d'îlots où le stationnement est interdit (avenue Avonmore, parties de la rue Snowdon) : selon cette mesure, ses conditions du dimanche sont pires que celles de Sainte-Monique. Une église hors comparaison donne un point de repère de plus (ses finances ne sont pas utilisées ici) : Saint Michael's and Saint Anthony's, aux rues Saint-Urbain et Saint-Viateur dans le Mile End, n'a pas de stationnement, a une piste protégée sur sa façade de la rue Saint-Urbain (une bande cyclable aux deux relevés ; panneaux de stationnement et d'arrêt interdits posés en octobre 2025) et 88 % de la bordure à moins de 150 m fermée à un visiteur le dimanche matin, dont 76 % en zones de vignettes de résidents. Observation de l'auteur, non un comptage : à Saint-Antonin, église devant laquelle l'auteur passe souvent et dont l'auteur fréquente le bazar polonais, il n'y a pas de places réservées et les places de la rue sont d'ordinaire occupées par les voitures des résidents ; à Saint Michael's and Saint Anthony's, aucune place n'est jamais assurée à moins de deux ou trois rues, et pourtant ses assemblées sont nombreuses et de tous âges.

7 Les états de la paroisse elle-même, à côté des déclarations

La paroisse a publié des états financiers dans ses bulletins hebdomadaires : un état mensuel (quêtes du dimanche et en ligne du mois, revenus et dépenses cumulés depuis janvier, solde) en 2017, 2018, 2019 et janvier 2020 ; un bilan et un état des revenus et dépenses de 2020 à côté de 2019, approuvés par les marguilliers le 11 octobre 2021 et publiés le 14 novembre 2021 ; un tableau des douze mois de 2022 (5 février 2023) et un rapport sur janvier à septembre 2022 (6 novembre 2022) ; et les mois de janvier à mars 2023 (16 et 23 avril 2023). Aucun bulletin d'avril 2023 au 18 octobre 2026 ne porte d'état financier ; le seul tableau financier ultérieur est un sommaire des collectes de fonds 2024–2025 (21 décembre 2025, ci-dessous). Les bulletins sont sur le site web de la paroisse et ne sont pas reproduits ici, parce qu'ils nomment des personnes ; les chiffres des états le sont, dans `derived/parish_statements_monthly.csv`, lus dans les bulletins à l'œil : 46 mois et fins d'année

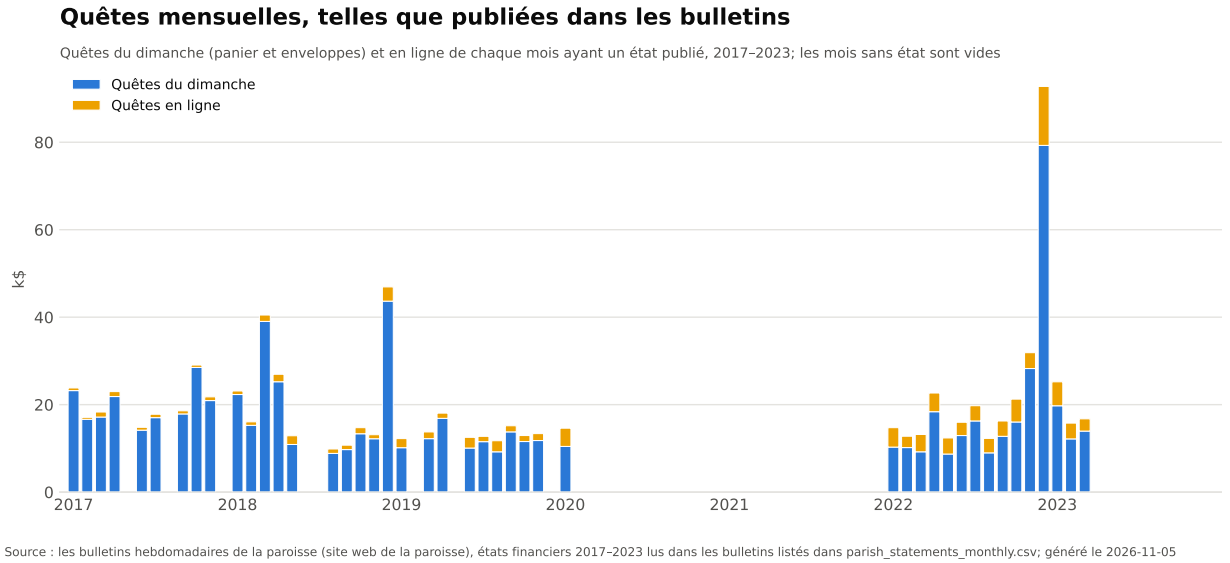
avec des chiffres, chacun avec la date et le nom de fichier du bulletin et une note sur chaque particularité (un en-tête qui nomme la mauvaise année, un chiffre imprimé sur la mauvaise ligne et corrigé la semaine suivante, trois soldes qui ne correspondent pas aux lignes au-dessus à quelques dollars près, un déficit imprimé sans ses parenthèses, et un rapport trimestriel de novembre 2022 dont les quêtes en ligne s'ajoutent aux chiffres mensuels là où le tableau annuel de février 2023 dit qu'elles y sont incluses).

7.1 Recoupement : les états de fin d'année et les déclarations

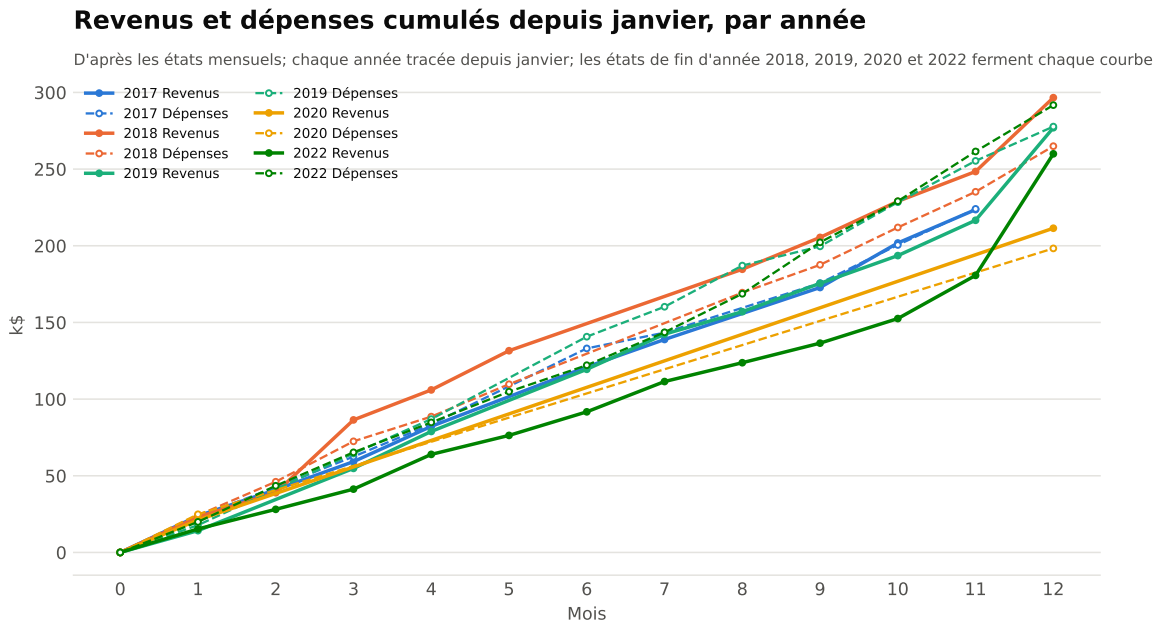
Exercice	État : revenus	État : dépenses	Déclaration 4700	Déclaration 5100	Écart, revenus	Écart, dépenses	État p
2018	296 581	264 954	296 399	261 865	182	3 089	2019-
2019	276 981	277 716	276 981	277 716	0	0	2021-
2020	211 438	198 279	211 438	198 279	0	0	2021-
2022	259 957	291 726	259 956	291 727	1	−1	2023-

Là où les deux existent, l'état de fin d'année de la paroisse et la déclaration concordent au dollar près pour 2019, 2020 et 2022 ; pour 2018, l'état du 20 janvier 2019 (296 581 $ et 264 954 $) et la déclaration (296 399 $ et 261 865 $) diffèrent de 182 $ et 3 089 $. Le bilan de 2020 publié en novembre 2021 concorde au dollar près avec les lignes d'actif et de passif de la déclaration, au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019 : encaisse 159 574 $ et 108 466 $ (ligne 4100), placements 54 326 $ et 53 627 $ (4140), montants à recevoir 4 598 $ et 2 385 $ (4120), frais payés d'avance 8 209 $ et 9 723 $ (4170), terrains et immeubles 567 643 $ (4155), passif 40 762 $ et 1 414 $ (4350). Le total des dépenses de l'état de 2020, 198 279 $, est net d'un remboursement de subvention salariale de 12 263 $ (SSUC), et la ligne 5100 de la déclaration porte le même chiffre net.

7.2 Ce que les états ajoutent aux déclarations



Source : les bulletins hebdomadaires de la paroisse (site web de la paroisse), états financiers 2017–2023 lus dans les bulletins listés dans parish_statements_monthly.csv; généré le 2026-11-05



Source : les bulletins hebdomadaires de la paroisse (site web de la paroisse), états financiers 2017–2023 lus dans les bulletins listés dans parish_statements_monthly.csv; généré le 2026-11-05

Trois choses que la déclaration ne porte pas. D'abord, la ventilation des revenus dans les catégories de la paroisse : pour 2019 et 2020, quêtes de fin de semaine 154 575 $ et 119 872 $, offrandes pour l'entretien 13 849 $ et 6 118 $, autres offrandes spéciales 25 400 $ et 19 188 $, et « other income » 83 157 $ et 66 260 $, dont la note se lit « Includes Hall Rentals, bequests, funerals, weddings, etc. » ; les deux lignes de dons de la déclaration pour ces années (263 955 $ et 202 114 $) dépassent les offrandes de l'état (193 824 $ et 145 178 $) de 70 131 $ et 56 936 $, de sorte que l'essentiel de ce que la paroisse comptabilise comme autres revenus est déclaré comme dons (section 5.3). L'état de 2020 porte aussi la subvention salariale et un prêt de 30 000 $ du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), remboursable avant la fin de 2022, que la déclaration ne montre que dans le passif. Ensuite, le mois : les quêtes du dimanche vont de 10 000 $ à 17 000 $ par mois en 2019 (43 662 $ en décembre 2018, le mois le plus fort de la série), les quêtes en ligne de 500 $ à 2 500 $ avant 2020 et de 2 600 $ à 5 500 $ en 2022–2023 ; le tableau de 2022 montre un déficit dès janvier, qui atteint 80 813 $ fin novembre et se referme à 31 770 $ après un décembre à 79 277 $ de quêtes. Enfin, le premier trimestre de 2023 : des quêtes de 25 217 $, 15 778 $ et 16 753 $ contre des dépenses de 28 293 $, 20 640 $ et 26 106 $, un déficit de 17 291 $ au 31 mars 2023, derniers chiffres mensuels publiés par la paroisse.

Pour la question de cette note, la série s'arrête quatorze mois avant l'aménagement de la piste ; aucun chiffre mensuel n'existe pour 2024 ni 2025, et le profil mensuel qu'il faudrait pour séparer les mois d'avant et d'après juin 2024 n'est pas dans le dossier public.

7.3 Ce que disent les bulletins depuis l'arrêt des états

Tous les bulletins de l'archive du site web de la paroisse ont été lus pour cette note : 519 numéros, de mai 2014 au 18 octobre 2026. Quatre constats. Les états n'ont pas repris : du 30 avril 2023 au 18 octobre 2026, aucun bulletin ne porte d'état mensuel ou annuel, de bilan, de budget ni de chiffre de déficit ; une offre d'emploi de septembre 2023 compte la production des états mensuels et cumulés parmi les tâches d'un comptable. Le compte rendu que la paroisse fait elle-même de ses finances pour 2024–2026 est une campagne de financement pour son 75e anniversaire, « Preserving the Past,

Building the Future », pour « the repairs and maintenance of our Rectory and Church » : un arbre de donateurs aux feuilles gravées à partir d'octobre 2024 ; un tableau du 21 décembre 2025 donnant, pour 2024–2025, 163 858 $ recueillis (événements de 2024 35 605 $, de 2025 28 674 $, collecte générale 36 986 $, arbre des donateurs 62 593 $), 13 687 $ de dépenses, 149 516 $ restants, et 25 955 $ de réparations majeures en 2025 (une infiltration d'eau au presbytère, 14 955 $) avec 123 561 $ restants ; en avril 2026, la campagne est dite menée « over the past three years », avec l'engagement d'un paroissien de verser 25 000 $ en contrepartie des contributions ; en octobre 2026, la restauration des colonnes de l'église est annoncée terminée et les fenêtres à l'arrière de l'église remplacées. Les lignes de dons des déclarations de 2024 et 2025 comprennent donc une campagne d'immobilisations que la déclaration ne sépare pas des dons ordinaires. Un événement porte le nom de la paroisse dans le sien : les bulletins des 3, 10 et 17 novembre 2024 annoncent que « the Save St. Monica's Support Group with the St. Monica's Fundraising Committee will be holding a rally in the church basement, Sunday November 24th immediately after the 11am mass », avec quatre numéros de scène, entrée libre, « a donation at the door » et des reçus fiscaux pour les dons de plus de 25 $; les annonces n'énoncent aucune raison au rassemblement, le nom du groupe n'apparaît dans aucun autre bulletin, aucun bulletin ne rapporte ce que le rassemblement a recueilli, et le tableau des collectes de décembre 2025 donne les événements de 2024 en un seul total (35 605 $ recueillis). Aucun bulletin ne mentionne la piste cyclable : dans les 519 numéros, les mots bike, bicycle et cyclist n'apparaissent qu'une fois, dans une chronique de février 2019 sur une « église verte » suggérant un support à vélos et le covoiturage, et « Terrebonne » n'apparaît que dans l'adresse de la paroisse ; aucun bulletin n'attribue une difficulté à la piste ni aux travaux de la rue. Compté sur les numéros publiés après l'aménagement de la piste : dans les 117 bulletins datés du 1er juillet 2024 au 18 octobre 2026, il n'y a aucune référence à la piste cyclable, aucune à des difficultés financières qui lui seraient liées, et aucune à des difficultés de stationnement ; le mot « parking » y apparaît trois fois, en février 2026, pour un stationnement gratuit lors d'un cours tenu hors de la paroisse. Ce silence n'est pas celui d'un bulletin confiné aux choses spirituelles : les mêmes numéros portent des avis pratiques et civiques, dont l'arrangement de stationnement d'octobre 2023, le poste de comptable à pourvoir en septembre 2023, les comptes de collecte et les réparations rapportés ci-dessus, des campagnes de Développement et Paix demandant aux paroissiens de signer pour une loi fédérale (octobre–novembre 2024) et une pétition (mars 2025), les élections des marguilliers, et, le 19 octobre 2025, un avis intitulé « Municipal Election – Make Your Voice Heard! » disant que « local officials make decisions that affect housing, snow removal, parks, safety, and community programs » et que les résidents de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce doivent être « consulted and heard on local issues that matter », avec les dates du scrutin. Les bulletins ne donnent pas non plus de compte de la communauté : les décès n'y paraissent que par des avis occasionnels et dans les intentions de messe, les baptêmes et mariages seulement comme consignes permanentes du secrétariat, et la seule série qu'ils portent est le nombre de jeunes confirmés ou faisant leur première communion chaque printemps (confirmations : 28 en 2014, 38 en 2015, 21 en 2016, 24 en 2017, 33 en 2018, 35 en 2019, 28 en 2022, 25 en 2023, 23 en 2024, 17 en 2025, 18 en 2026 ; premières communions : 24, 23, 25 en 2014–2016, 30 en 2019, 19 en 2022, 29 en 2023, 22 en 2024, 14 en 2026), une mesure du programme de catéchèse plutôt que de l'assistance ; la lettre du curé du 7 septembre 2025 dit que « our Mass attendance remained steady » pendant l'été, sans chiffre.

7.4 La page Facebook de la paroisse

La page Facebook officielle de la paroisse (« St. Monica's Parish Montreal », 814 abonnés) a été interrogée le 23 octobre 2026 avec la recherche de publications de la page, pour bike, lane, path, parking, piste, Terrebonne, petition, rally, « save St. Monica » et le nom du centre voisin. Quatre

publications concernent la piste. Trois datent de la piste temporaire de 2020 : le 25 juillet 2020, « an appeal to our parishioners to take note that if this bike path proceeds as planned, there will be no parking on either side of Terrebonne from Belmore to Oxford. Many of our parishioners are elderly or have reduced mobility. There will be no place to park for people attending weddings or funerals, not to mention Sunday Mass », avec un lien vers une pétition et une invitation à écrire à la mairesse d'arrondissement et au conseiller de district (sept réactions, quatre commentaires, deux partages) ; le 31 août 2020, un lien vers le formulaire de questions du conseil municipal sur « the upcoming bike lane extension from Madison to Cavendish » ; le 4 septembre 2020, un lien vers le formulaire de questions du conseil d'arrondissement pour la séance du 8 septembre, où « a motion proposed . . . for its removal » devait être entendue, avec la remarque que « as I pointed out at the Press Conference, the church is deeply concerned about the environment and wants our streets to be safe and healthy for everyone », suivie des consignes d'un comité de citoyens pour les questions et les courriels. La quatrième est la seule publication depuis la piste de 2024 : le 14 août 2024, la page a partagé un article du Religion News Service du 13 août 2024, « Would Jesus park in a bike lane? For Philadelphia churches, it's a real question », avec la légende « An article relevant to many of our parish communities in Montreal! » (une réaction, un commentaire). L'article n'est pas une protestation contre les pistes cyclables : il rapporte que la Tenth Presbyterian Church de Philadelphie a renoncé à son permis de stationner dans une piste cyclable le dimanche matin après dix-huit semaines de manifestations de cyclistes, son pasteur exécutif disant aux fidèles que les voisins « see us as self-centered », que la Philadelphia Ethical Society avait déplacé son stationnement vers un parc voisin, « the right thing to do », que l'Old Pine Street Church avait appuyé les pistes dès le départ et obtenu un stationnement du dimanche une rue plus loin, et que cinq des sept congrégations du parcours avaient trouvé des solutions ; une directrice d'association cycliste y parle de se rencontrer « in the middle ». Le partage mettait donc sous les yeux des paroissiens un récit d'églises s'accommodant d'une piste cyclable. Depuis l'aménagement de la piste protégée, ce partage est le seul commentaire public officiel de la paroisse sur les pistes cyclables ; ses publications de 2020 sur la piste temporaire, à laquelle elle s'opposait, accompagnaient déjà cette opposition de la déclaration que l'église « is deeply concerned about the environment and wants our streets to be safe and healthy for everyone ». Aucune publication ne mentionne l'arrangement de stationnement de 2023, le rassemblement de novembre 2024, ni un effet financier de la piste. Sur le stationnement : le 15 octobre 2023, la paroisse a annoncé que « through the kindness of the MacKay Center, our next door neighbour, we have secured additional parking spaces for those attending Mass at St. Monica's Church during the weekends on Saturdays and Sundays throughout the year », dans l'aire de stationnement latérale du Centre, avec des vignettes de tableau de bord pour « a minimum one time donation of $5.00 » ; l'avis a été répété jusqu'au 3 décembre 2023 et n'apparaît plus ensuite. L'arrangement précède la piste de sept mois.

8 Ce que le dossier ne contient pas

Le fichier de données ouvertes de l'exercice 2025, qui portera les déclarations des voisines : l'ARC a publié le fichier de chaque année tard dans l'année suivante, et aucun jeu de données 2025 n'était sur le portail le 5 novembre 2026 (le script et la table d'identifiants sont prêts) ; la déclaration de 2025 de la paroisse elle-même est incluse ici depuis les pages du registre. Les bulletins eux-mêmes, qui nomment des personnes ; les chiffres de leurs états sont à la section 7. Les déclarations ne donnent que des totaux par année civile : rien ici ne sépare 2024 en mois avant et après l'aménagement de la piste.

9 Reproduction

`python3 derived/build.py` reconstruit chaque table, chaque graphique et les deux notes à partir de `raw/` ; `python3 derived/fetch_open_data.py` ajoute les extraits de données ouvertes des années marquées *to_fetch* dans `open_canada_datasets.csv` (`-search` liste les jeux de données du portail, `-list` les fichiers d'un jeu, `-extract` prend un fichier téléchargé à la main). La date de construction et les dates « as of » des données sont imprimées sur chaque graphique ; la note porte sa version en pied de page.